

## Couvre-feu Covid-19 : Une “attestation de non-hébergement” en soutien aux personnes sans abri

Les personnes sans solution d'hébergement sont déjà particulièrement vulnérables aux risques associés au Covid-19. Les récentes mesures gouvernementales prises afin de limiter la propagation de la Covid-19 constituent un risque d'exclusion supplémentaire pour ces personnes.

Les centres d'hébergement étant saturés, de nombreuses personnes sans abri sont contraintes de rester en rue. Elle se trouvent ainsi dans l'incapacité de répondre à certaines mesures, notamment le couvre-feu instauré en réponse à la crise sanitaire.

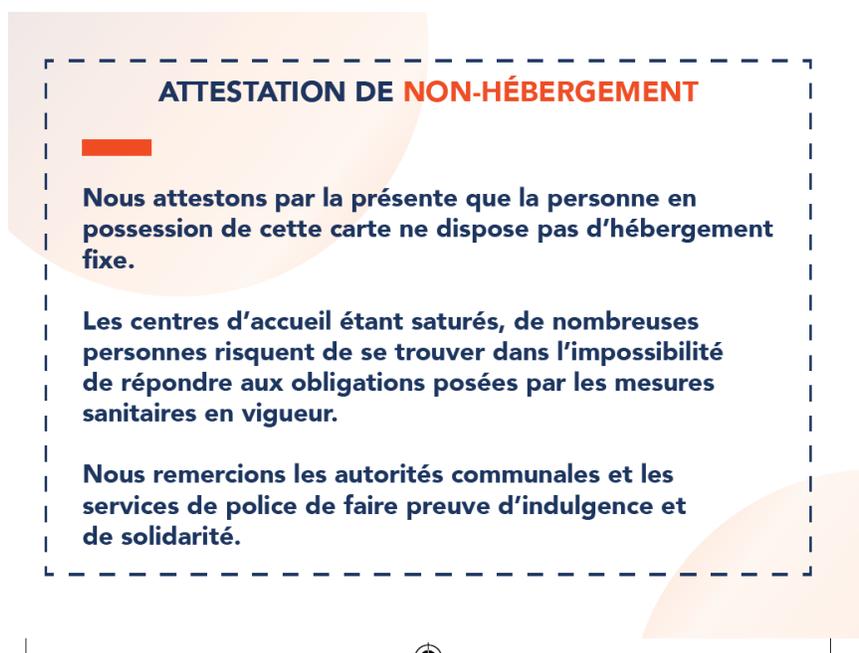
Huit organisations ont décidé de prendre les devants pour protéger ce public fragilisé. Dès ce lundi, des **“attestations de non-hébergement”**, **seront distribuées aux personnes en rue** par les intervenants de terrain, les équipes mobiles de maraude, les travailleurs de rue, les services d'urgence hospitalière...

En ces temps particulièrement difficiles, soutenir les personnes sans abri déjà particulièrement éprouvées par leur situation ne doit pas être une option, mais une responsabilité collective des autorités, de la société et de l'ensemble de ses acteurs.

Nous remercions les autorités communales et l'ensemble des services de police de faire preuve de solidarité en soutien aux personnes qui n'ont d'autre solution d'hébergement que la rue et l'espace public.

*Samusocial, Médecins du Monde, Diogènes, Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, Infirmiers de rue, Médecins Sans Frontières, DoucheFLUX, Syndicat des Immenses, Droit à un toit.*

Ci-contre, la carte-attestation.





DOUCHE  
FLUX



samusocial  
.brussels

